

#### **Bulletin d'adhésion**

N° C10024069



Fiche d'information et conseil Article L521-4 du Code des assurances 15/08/2023

Conseil: SODEDIF

540 Boulevard de l'Europe Bat C2 83500 La Seyne sur Mer

brahem

0483368032

Gestion de la relation client

GFP - Cetim / As Solutions

19 rue Hélène Boucher CS 58456 28008 Chartres Cedex

Contact: 09 72 72 78 78 **Gestion des prestations**GFP - Cetim / As Solutions

19 rue Hélène Boucher CS 58456 28008 Chartres Cedex

Contact: 09 72 72 78 78

Distribution

AS Solutions / centre de gestion 92 cours Lafayette 69003 Lyon Contact : contact@as-solutions.fr

Compte client

Adhérent : yasmine

Date de naissance : né(e) le 09/10/2000

Contact: +21652408020 Identifiant Client:

Moyen de communication utilisé :

**FULL SANTÉ** 

75001, PARIS 01, 75001

**VOS OPTIONS** 

Formule 2 Assistance

Non

Protection juridique Non

## VOTRE SITUATION ELÉMENTS D'INFORMATIONS ET DE CONNAISSANCE DU CLIENT

Pouvez-vous bénéficier du régime Madelin ?

Non

#### LES BÉNÉFICIAIRES

Civilité|Nom|PrénomNaissanceRégimeLien FamilialN° Sécurité SocialeRangMme yasmine brahem09/10/2000Régime généralAssuré2001000000000601

#### LES BÉNÉFICIAIRES - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Civilité|Nom|Prénom

Mise en place de la télétransmission Oui

Mme yasmine brahem

**ADRESSE** 

Adresse Code postal / Ville 75001, PARIS 01, 75001 75001 PARIS 01



# **FULL SANTE Garantie Niveau 2**

Régime général Garantie responsable

	RE	MBOURSEMEN		
PRESTATIONS	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO) DANS LE PARCOURS DE SOINS	ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	TOTAL	PRÉCISIONS
HOSPITALISATION				
Honoraires, actes et soins Pendant les 30 premiers jours suivant la date de prise d'effet de l garantie s'applique totalement	'adhésion, les remboursements sont li	mités uniquement à la prise en charge du	ı ticket modérateur et du forfait jo	urnalier hospitalier, sauf en cas d'hospitalisation consécutive à un accident où la
- Médecins signataires D.P.T.M.	80% B.R.	70% B.R.	150% B.R.	Actes de chirurgie, anesthésie, et autres actes pratiqués en hospitalisation,
- Médecins non signataires D.P.T.M.	80% B.R.	50% B.R.	130% B.R.	hors chirurgie dentaire.
Participation du patient	Néant	Frais Réels	Frais Réels	Pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €.
Séjours				
- Frais de séjour en secteur conventionné	80% B.R.	Frais Réels moins 80% B.R.	Frais Réels	Limité à 10 jours par an et par assuré pour les établissements et services or psychiatrie, neuropsychiatrie et assimiles, 30 jours en réédiucation fonctionnelle, maison de repos, maison de convalescence, soins de suite et di réadaptation (SSR), unités de soins de longue durée (SLD), au-delà de cet limite, la prise en charge sera limitée au ticket modérateur.
- Frais de séjour en secteur non conventionné	80% B.R.	20% B.R.	100% B.R.	Dans la limite du tarif d'autorité de la Sécurité Sociale.
- Forfait journalier hospitalier	Néant	Frais Réels	Frais Réels	Illimité dans les établissements de santé
- Forfait patient urgences	Néant	Frais Réels	Frais Réels	Pour soins aux urgences non suivis d'une hospitalisation
- Chambre particulière avec nuitée en Chirurgie, Maternité, Médecine.      - Chambre particulière en chirurgie ambulatoire (sans nuitée)				Hors ambulatoire.  Dans la limite des tarifs signés par convention.  Hors box d'hospitalisation
avec actes de chirurgie et d'anesthésie	Néant	50 €	50 €	nois box a nospitalisation
· Chambre particulière avec nuitée en soins de suite et réadaptation (Convalescence, Rééducation)	Néant	30 €	30€	Durée limitée à 30 jours par année civile
- Lit d'accompagnement	Néant	15 € / jour	15 € / jour	Hors ambulatoire.  Nuitées, repas, pour un accompagnant sur présentation de factures dédiées à la restauration ou à l'hébergement et du bulletin d'hospitalisation Versés sus condition que l'hospitalisé soit inscrit au contrat. Valable pour les hospitalisations en médecine et chirurgie.  Téléphone, internet, télévision Limité à 20 jours par année civile.
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux				
Consultations, visites des médecins généralistes et spécia	listes			
- Médecins signataires D.P.T.M.	70% B.R.	55% B.R.	125% B.R.	
Médecins non signataires D.P.T.M.	70% B.R.	35% B.R.	105% B.R.	
	-			
Sages-femmes	60%B.R. ou 70% B.R.	65% B.R. ou 55% B.R.	125% B.R.	
Honoraires paramédicaux	7070 2 (	0070 2 t.		
Auxiliaires médicaux dont infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues	60% B.R.	40% B.R.	100% B.R.	
- Psychologues adhérents au dispositif MonPsy	60% B.R.	40% B.R.	100% B.R.	Dans la limite de 8 séances par année civile et par bénéficiaire
Analyses et examens de laboratoire	60% B.R.	40% B.R.	100% B.R.	·
Actes d'imagerie				
- Médecins signataires D.P.T.M.	70% B.R.	55% B.R.	125% B.R.	,
- Médecins non signataires D.P.T.M.	70% B.R.	35% B.R.	105% B.R.	Radiographie, scanner, IRM - Échographie ou doppler.
Actes techniques médicaux et de chirurgie				
- Médecins signataires D.P.T.M.	70% B.R.	55% B.R.	125% B.R.	Don't after the self-time self-time.
- Médecins non signataires D.P.T.M.	70% B.R.	35% B.R.	105% B.R.	Dont actes d'anesthésie pratiqués au cabinet du médecin.
Participation du patient	Néant	Frais Réels	Frais Réels	Pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €.
Médicaments				
- Médicaments à Service Médical Rendu important	65% B.R.	35% B.R.	100% B.R.	
- Médicaments à Service Médical Rendu modéré	30% B.R.	70% B.R.	100% B.R.	







# **FULL SANTE Garantie Niveau 2**

Régime général Garantie responsable

	RE	MBOURSEME			
PRESTATIONS	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO) DANS LE PARCOURS DE SOINS	OBLIGATOIRE (AMO) DANS COMPLÉMENTAIRE (AMO)		PRÉCISIONS	
SOINS COURANTS					
Matériel médical					
- Accessoires, appareillages, orthopédie	60% B.R.	40% B.R.	100% B.R.		
- Prothèses capillaires (suite traitement de chimiothérapie), implants mammaires (suite mastectomie, cancer du sein)	100%B.R.	Néant	100% B.R.		
Transports					
- Transports prescrits remboursés par l'A.M.O.	65% B.R.	35% B.R.	100% B.R.		
- Soins à l'étranger remboursés par l'A.M.O.	65% B.R.	35% B.R.	100% B.R.		
DENTAIRE					
- Soins, actes et consultations, prophylaxie, parodontologie	70% B.R.	55% B.R.	125% B.R.		
- Orthodontie remboursée par l'A.M.O.	70% B.R. ou 100% B.R.	55% B.R. ou 25% B.R.	125% B.R.		
Soins et prothèses 100 % santé (tels que définis règlementaire Panier de remboursement défini selon la localisation dentaire et le n .e professionnel de santé al'obligation de vous proposer au moins un équipem	natériau utilisé.	un devis.			
- Prothèses	70% B.R.	Frais Réels	Frais Réels		
	10% D.K.	moins 70% B.R.	FIGIS REEIS		
Prothèses hors 100 % santé Panier de remboursement selon la localisation dentaire et le matéria	u utilisé				
anier à honoraires maitrisés (Actes soumis à des honoraire	s limites de facturation)				
- Inlays onlays	70% B.R.	55% B.R.	125% B.R.		
- Prothèses dentaires	70% B.R.	55% B.R.	125% B.R.		
anier à honoraires libres					
	70% B.R.	55% B.R.	125% B.R.		
Inlays onlays Prothèses dentaires OPTIQUE I monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfan	70% B.R.	30% B.R.	100% B.R.	cle L 165-1 du Code de la Sécurité Sociale).	
- Inlays onlays - Prothèses dentaires  OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A	70% B.R.  ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont	30% B.R. enée à un an en cas de renouvelle	100% B.R.	cle L 165-1 du Code de la Sécurité Sociale).	
Panier à honoraires libres  - Inlays onlays  - Prothèses dentaires  OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100 - Monture	70% B.R.  Its de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans.  nent) (verres et/ou mont  % santé» etd'établirundevis.	30% B.R. enée à un an en cas de renouvelle	100% B.R.	cle L 165-1 du Code de la Sécurité Sociale).	
Inlays onlays Prothèses dentaires OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100	70% B.R.  ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont	30% B.R. enée à un an en cas de renouvelle ures)	100% B.R.	cle L 165-1 du Code de la Sécurité Sociale).	
Inlays onlays Prothèses dentaires OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100 - Monture	70% B.R.  Its de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans.  nent) (verres et/ou mont  % santé» etd'établirundevis.	30% B.R. enée à un an en cas de renouvelle ures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R.	100% B.R.	cle L 165-1 du Code de la Sécurité Sociale).	
- Inlays onlays - Prothèses dentaires  OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100	70% B.R.  ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans.  nent) (verres et/ou mont  % santé» etd'établirundevis.  60% B.R.	30% B.R. enée à un an en cas de renouvelle ures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels	100% B.R. ement anticipé prévu à l'artic	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.	
Inlays onlays Prothèses dentaires OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100 - Monture  - Verres (tous types de correction)	ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont % santé» etd'établirundevis. 60% B.R.	and an an en cas de renouvelle sures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels Frais Réels	100% B.R. ement anticipé prévu à l'artic Frais Réels Frais Réels	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de	
- Inlays onlays - Prothèses dentaires  OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100 - Monture  - Verres (tous types de correction)  - Prestations d'appairage  OPTIQUE	ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont % santé» etd'établirundevis. 60% B.R.	and an an en cas de renouvelle sures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels Frais Réels	100% B.R. ement anticipé prévu à l'artic Frais Réels Frais Réels	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de	
Prothèses dentaires  OPTIQUE  I monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant nonture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100 · Monture  - Verres (tous types de correction)  - Prestations d'appairage  OPTIQUE  Équipements hors 100 % santé (verres et/ou monture)  Classe B - Tarifs libres	ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont % santé» etd'établirundevis. 60% B.R.	and an an en cas de renouvelle sures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels Frais Réels	100% B.R. ement anticipé prévu à l'artic Frais Réels Frais Réels	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de	
Inlays onlays Prothèses dentaires  OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100  - Monture  - Verres (tous types de correction)  - Prestations d'appairage  OPTIQUE  Équipements hors 100 % santé (verres et/ou monture) Classe B - Tarifs libres	ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont % santé» etd'établirundevis. 60% B.R.	and an an en cas de renouvelle sures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels Frais Réels	100% B.R. ement anticipé prévu à l'artic Frais Réels Frais Réels	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur.	
- Inlays onlays - Prothèses dentaires  OPTIQUE  I monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant I monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100 - Monture  - Verres (tous types de correction)  - Prestations d'appairage  OPTIQUE  Équipements hors 100 % santé (verres et/ou monture) Classe B - Tarifs libres  Monture + 2 verres simples	ts de 16 ans et plus (période ramins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont % santé» etd'établirundevis. 60% B.R. 60% B.R.	30% B.R. enée à un an en cas de renouvelle ures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R.	100% B.R. ment anticipé prévu à l'artic Frais Réels Frais Réels Frais Réels	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur.	
- Inlays onlays - Prothèses dentaires  OPTIQUE  I monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant I monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100 - Monture  - Verres (tous types de correction)  - Prestations d'appairage  OPTIQUE  Équipements hors 100 % santé (verres et/ou monture)  Classe B - Tarifs libres  Monture + 2 verres simples  Monture + 1 verre simple et 1 verre complexe	ts de 16 ans et plus (période ramins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont % santé» etd'établirundevis. 60% B.R. 60% B.R.	and the second	100% B.R.  ment anticipé prévu à l'artic  Frais Réels  Frais Réels  Frais Réels  110 €	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Y compris Ticket Modérateur.	
- Inlays onlays - Prothèses dentaires  OPTIQUE  I monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant I monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100 - Monture  - Verres (tous types de correction) - Prestations d'appairage  OPTIQUE  Équipements hors 100 % santé (verres et/ou monture) Classe B - Tarifs libres  Monture + 2 verres simples  Monture + 1 verre simple et 1 verre complexe  - Monture + 1 verre simple et 1 verre très complexe	ts de 16 ans et plus (période ramins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont % santé» etd'établirundevis. 60% B.R. 60% B.R. 60% B.R.	30% B.R.  enée à un an en cas de renouvelle  ures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R.  110 € moins 60% B.R.	100% B.R.  ment anticipé prévu à l'artic  Frais Réels  Frais Réels  Frais Réels  110 €	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture Forfait par équipement et par bénéficiaire. Forfait par équipement et par bénéficiaire.	
Inlays onlays Prothèses dentaires  OPTIQUE  I monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant I monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100  Nonture  Verres (tous types de correction)  Prestations d'appairage  OPTIQUE  Équipements hors 100 % santé (verres et/ou monture) Classe B - Tarifs libres  Monture + 2 verres simples  Monture + 1 verre simple et 1 verre complexe  Monture + 1 verre simple et 1 verre très complexe  Monture + 2 verres complexes	ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans. nent) (verres et/ou mont) (verres et/ou mont) (santé» etd'établirundevis.  60% B.R.  60% B.R.  60% B.R.	30% B.R.  enée à un an en cas de renouvelle  ures)  Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R. Frais Réels moins 60% B.R.  110 € moins 60% B.R.  130 € moins 60% B.R.	100% B.R.  ment anticipé prévu à l'artic  Frais Réels  Frais Réels  Frais Réels  110 €  130 €	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur.	
Inlays onlays Prothèses dentaires OPTIQUE  1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfant monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de mo Équipements 100 % santé (tels que définis réglementairen Classe A Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipement« 100  - Monture  - Verres (tous types de correction)  - Prestations d'appairage	70% B.R.  ts de 16 ans et plus (période ram ins de 16 ans.  nent) (verres et/ou mont % santé» etd'établirundevis.  60% B.R.  60% B.R.  60% B.R.  60% B.R.  60% B.R.	and the second	100% B.R.  ment anticipé prévu à l'artic  Frais Réels  Frais Réels  Frais Réels  110 €  130 €  155 €	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur. Limite de 100 € pour la monture  Forfait par équipement et par bénéficiaire. Y compris Ticket Modérateur.	







# **FULL SANTE Garantie Niveau 2**

Régime général Garantie responsable

	REI	MBOURSEME	PRÉCISIONS	
PRESTATIONS	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO) DANS LE PARCOURS DE SOINS	BLIGATOIRE (AMO) DANS COMPLÉMENTAIRE (AMO)		
OPTIQUE				
Lentilles				
- Lentilles remboursées par l'A.M.O.	60% B.R.	40% B.R. + 100 €	100€	Forfait par année civile et par bénéficiaire Sur prescription médicale
Chirurgie réfractive non remboursée par l'AMO				
- Chirurgie réfractive non remboursée par l'AMO	Néant	100€	100 €	Forfait par année civile, par bénéficiaire et par œil
AIDES AUDITIVES				
Une aide auditive tous les 4 ans par oreille de date	à date			
Équipements 100 % santé (tels que définis régleme Classe I - Soumis à des prix limites de vente Leprofessionneldesantéal'obligationdevousproposeraumoins unéquipen undevis.	•			
- Aides auditives	60% B.R.	Frais Réels	Frais Réels	Appareillage auditif.
		moins 60% B.R.		
Équipements hors 100 % santé Classe II - Tarifs lib	res	moins 60% B.R.		
- Aides auditives jusqu'à 20 ans inclus ou atteint de	60% B.R.	moins 60% B.R. 40% B.R. + 300 €	100% B.R. + 300 €	Appareillage auditif. Age apprécié à la date des soins. Cécité : entendue comme une acuité visuelle inférieur à 1/20ème aprècorrection. Dans la limite de 1 700 € par appareil et par bénéficiaire.
- Aides auditives jusqu'à 20 ans inclus ou atteint de cécité			100% B.R. + 300 € 100% B.R. + 250 €	Age apprécié à la date des soins.  Cécité : entendue comme une acuité visuelle inférieur à 1/20ème aprècorrection.
- Aides auditives jusqu'à 20 ans inclus ou atteint de cécité - Aides auditives plus de 20 ans	60% B.R.	40% B.R. + 300 €		Àge apprécié à la date des soins. Cécité : entendue comme une acuité visuelle inférieur à 1/20ème aprè correction. Dans la limite de 1 700 € par appareil et par bénéficiaire. Appareillage auditif. Age apprécié à la date des soins.
Aides auditives jusqu'à 20 ans inclus ou atteint de cécité      Aides auditives plus de 20 ans  Accessoires, entretien, piles, réparations	60% B.R. 60% B.R. 60% B.R.	40% B.R. + 300 € 40% B.R. + 250 €	100% B.R. + 250 €	Àge apprécié à la date des soins. Cécité : entendue comme une acuité visuelle inférieur à 1/20ème aprè correction. Dans la limite de 1 700 € par appareil et par bénéficiaire. Appareillage auditif. Age apprécié à la date des soins.
Équipements hors 100 % santé Classe II - Tarifs lib - Aides auditives jusqu'à 20 ans inclus ou atteint de cécité - Aides auditives plus de 20 ans  Accessoires, entretien, piles, réparations AUTRES PRESTATIONS et « BIEN E' - Acupuncteur, chiropracteur, diététicien, étiopathe, noméopathe, mésothérapeute, naturopathe, , ostéopathe, pédicure, podologue, psychologue, eflexologue, esxologue, sophrologue	60% B.R. 60% B.R. 60% B.R.	40% B.R. + 300 € 40% B.R. + 250 €	100% B.R. + 250 €	Age apprécié à la date des soins. Cécité : entendue comme une acuité visuelle inférieur à 1/20ème après correction. Dans la limite de 1 700 € par appareil et par bénéficiaire.  Appareillage auditif. Age apprécié à la date des soins.

B.R. = Base de Remboursement (tarif officiel Assurance Maladie) Le Service Médical Rendu est évalué par la Haute Autorité de Santé

D.P.T.M. : Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée (pour plus de détails sur les D.P.T.M. en vigueur : voir Annexe du contrat « Qu'est-ce qu'une garantie responsable ? »)

Soins à l'étranger : les prestations exprimées en forfait, prenant en charge des actes non remboursés par l'Assurance Maladie Obligatoire, n'ouvrent droit à aucun remboursement de la Mutuelle si les actes ont été engagés à l'étranger

- Les pourcentages s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins.
   En fonction du type d'acte, les prestations sont définies par rapport à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) ou à la Tarification à l'Activité (TAA).
   Le taux du régime général de la Sécurité sociale peut varier en fonction de la situation personnelle (en cas d'A.L.D. par exemple) ou du régime obligatoire d'affiliation (Régimes spéciaux), sans que cette variation au titre ALD ou régimes spéciaux ne puisse être répercutée sur le montant total de remboursement.





### PROTECTION JURIDIQUE

Non

#### **ASSISTANCE**

Non

#### **RECAPITULATIF DE LA DEMANDE D'ADHESION**

Numéro de devis C10024069

Date de fin de validité

Organisme assureur AESIO mutuelle
Numéro de groupement assureur E0681190
Date d'effet originale souhaitée 15/08/2023
Date d'échéance 15/08/2023

Durée de l'adhésion 1 an avec tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

Préavis de résiliation 2 mois avant la date d'échéance puis faculté de résiliation infra-annuelle

5

10 \_\_\_\_€TTC

#### **TARIFS**

Périodicité

AESIO mutuelle TC : 532.25

AESIO mutuelle HT: 418.94

AESIO mutuelle Taxe Assurance : 113.31

Cfdp TC: 0 Cfdp HT: 0

Cfdp Taxe Assurance : 0

Mutuaide Assistance TC: 0

Mutuaide Assistance HT: 0

Mutuaide Assistance Taxe Assurance : 0

Frais de quittancement : 54.00

Frais associatifs: 2.4

Frais de dossier

Mode de paiement du comptant Prélèvement automatique
Mode de paiement des cotisations suivantes Prélèvement automatique

Date de prélèvement

Référence de Mandat SEPA

Date d'activation du mandat SEPA

A régler à l'adhésion 36.01 \_\_\_\_\_€TTC

#### RECAPITULATIF ECHEANCE(S)

Période	<b>Date</b> 2023-08-05	Cotisation TTC 36.01	<b>Période</b> 2024-03-01 - 2024-03-31	<b>Date</b> 2024-03-05	Cotisation TTC 46.0
2023-09-01 - 2023-09-30	2023-09-05	43.56	2024-04-01 - 2024-04-30	2024-04-05	46.0
2023-10-01 - 2023-10-31	2023-10-05	43.56	2024-05-01 - 2024-05-31	2024-05-05	46.0
2023-11-01 - 2023-11-30	2023-11-05	43.56	2024-06-01 - 2024-06-30	2024-06-05	46.0
2023-12-01 - 2023-12-31	2023-12-05	43.56	2024-07-01 - 2024-07-31	2024-07-05	46.0
2024-01-01 - 2024-01-31	2024-01-05	46.0			
2024-02-01 - 2024-02-29	2024-02-05	46.0			

#### RÉCAPITULATIF REMBOURSEMENT

BIC BNPAFRPPREN

IBAN FR7630001007941234567890185

#### MENTIONS LEGALES DES INTERVENANTS CONTRACTUELS

Rôle Mentions Légales

Assisteur Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le code des assurances. Société anonyme au capital de 12.558.240 €. Siège social : 126 rue

de la Piazza - 93160 NOISY-LE-GRAND RCS B 480 118 587 Bobigny

Association Association 4 AS - 15 Rue Bernoulli - 75008 Paris- Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 - Association déclarée souscriptrice

Assureur AÉSIO mutuelle - mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Immatriculée sous le N° 311 799 878 - Siège social

: 4 rue du Général Foy 75008 PARIS

Distributeur AS Solutions Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 046 000 euros Siège social : 15 Rue Bernoulli, 75008 PARIS, FRANCE

RCS Paris 908 499 056 code APE 6622Z – courtier d'assurances ORIAS N°22000804 www.orias.fr Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 paris Cedex 09. RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L5612-7 du Code des assurances 9 As SOLUTIONS déclare être détenue par : - UNIRE, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 779 352 814 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 40 rue

de la Croix des Hormes 69250 Montanay à travers une participation directe égale à 9,5% du capital - ASSURANCE MUTUELLE D'OUTREMER, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 399 965

D'OUTREMER, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 399 965 524 au RCS de Fort-de-France, dont le siège social est situé au 2 bis avenue des Arawaks 97200 Fort-de-France à travers une participation directe égale à 9,5% du capital - MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMEES, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro

784 338 451 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 27 rue de Madrid 75008 Paris à travers une participation directe égale à 9,5% du capital - L'ETOILE, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 775 687 627 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 16 avenue Hoche 75008 Paris à travers une participation directe égale à 9,5% du capital.

Protection juridique CFDP - 54 cours du Médoc - 33300 Bordeaux - SIREN 958506156 - Code APE 6512Z - SA à conseil d'administration (s.a.i.) sous le contrôle

de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09)

Gestion administrative AS Solutions Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 046 000 euros Siège social : 15 Rue Bernoulli. 7500

AS Solutions Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 046 000 euros Siège social : 15 Rue Bernoulli, 75008 PARIS, FRANCE RCS Paris 908 499 056 code APE 6622Z – courtier d'assurances ORIAS N°22000804 www.orias.fr Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 paris Cedex 09. RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L5612-7 du Code des assurances 9 As SOLUTIONS déclare être détenue par : - UNIRE, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numero 779 352 814 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 40 rue de la Croix des Hormes 60250 Montanay à travers une participation directe égale à 9 5% du capital - ASSURANCE MUTUELLE.

de la Croix des Hormes 69250 Montanay à travers une participation directe égale à 9,5% du capital - ASSURANCE MUTUELLE D'OUTREMER, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 399 965

524 au RCS de Fort-de-France, dont le siège social est situé au 2 bis avenue des Arawaks 97200 Fort-de-France à travers une participation directe égale à 9,5% du capital - MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMEES, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 784 338 451 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 27 rue de Madrid 75008 Paris à travers une participation directe égale à 9,5% du capital - L'ETOILE, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 775 687 627 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 16 avenue Hoche 75008 Paris à travers une participation directe égale à 9,5% du capital.

#### **VOS CONTACTS**

Garantie	Nom	Adresse	Contact
Protection Juridique	Gestion AS Solutions	CFDP - Gestion AS Solutions 54 cours du Médoc 33300 Bordeaux	05 55 32 70 27 pjassolutions@cfdp.fr
Assistance	Assisteur	GESTION AS SOLUTIONS - Assisteur 126 rue de la Piazza CS 20010 93196 Noisy Le Grand Cedex	01 40 07 06 73
Full Santé	Centre de réclamations	GFP- Cetim / As Solutions 19 rue Hélène Boucher CS 58456 28008 CHARTRES Cedex	09 72 72 78 78

En cas de souscription (ou adhésion) de votre contrat en ligne, vous avez aussi la possibilité en qualité de consommateur, de recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission Européenne en utilisant le lien suivant : http://ec.europa.eu/consumers/odr/

La présente demande d'adhésion reflète l'adhésion qui sera établie de manière définitive à réception des pièces justificatives et sous réserve du paiement du comptant

La date d'effet ne pourra être antérieure à la date de réception de l'ensemble de ces éléments.

Nous vous informons que nous avons sélectionné un ou plusieurs partenaires assureurs. Les renseignements recueillis à votre situation et aux caractéristiques du risque à assurer nous ont permis d'identifier vos besoins et vos exigences en termes d'assurance. Dans tous les cas, l'ensemble des éléments transmis est repris sur la demande d'adhésion auquel il convient de se reporter avant l'adhésion au contrat. Les intermédiaires d'assurance cités dans le tableau des mentions légales sont rémunérés sur la base de commissions, d'honoraires et d'autres frais annexes de courtage.

Conformément aux articles du Code de la mutualité : L.221-10-2, vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la prise d'effet du niveau de garantie souscrit, par lettre simple ou tout autre support prévu par le Code de la mutualité : L. 221-10-3. Dans ce cas, la résiliation prend effet un mois après que l'assureur en a reçu notification. Les modalités d'exercice de ces facultés de résiliation sont détaillées dans la Notice d'information qui vous est remise

Taux relatifs à l'exercice comptable arrêté au 31/12/2020, exprimés en pourcentage des primes afférentes aux frais de soins Taux de redistribution (1) : 80,42 % Taux de frais de gestion (2) : 24,31 %

(1)Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

(2)Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant

(2)Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

#### L'adhérent reconnaît

- Avoir reçu et pris connaissance, préalablement à la souscription, de l'ensemble des documents précontractuels et des statuts de l'association souscriptrice (Association 4 AS) à laquelle il adhère. Ainsi que les documents suivants :
  - Demande d'adhésion
  - Devis
  - Tableau de garanties
  - Contacts
  - Conditions Générales
  - IPII
  - · Protection Juridique Conditions Générales
  - Notice d'information
  - Notice d'information Assistance
- · Que le certificat d'adhésion a été établi conformément aux réponses qu'il a données aux questions posées par l'assureur.
- Avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :
  - Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement du certificat d'adhésion, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission, d'une adhésion frauduleuse de plusieurs assurances contre un même risque pour les biens assurés ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L221-14 et L221-15 du code de la Mutualité.
- Information sur la protection des données personnelles: Dans le cadre de votre adhésion, vous confiez à AESIO mutuelle et GFP des données personnelles vous concernant ou concernant vos ayants droit (en particulier des données de santé).GFP, responsable du traitement, traite vos données pour l'exécution de votre contrat. Celles-ci seront conservées le temps nécessaire pour répondre à la finalité de traitement. Conformément à la réglementation en vigueur (Règlement général sur la protection des données, dit « RGPD », du 27 avril 2016 et Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en dernier lieu par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données, ainsi que du droit de formuler des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Déléqué à la Protection des Données (DPO):
  - o soit par voie électronique : <a href="mailto:dpo@plansante.com">dpo@plansante.com</a>
  - soit par courrier à l'adresse suivante : 2, rue Joseph Fourier 28000 CHARTRES

Après avoir contacté AESIO Mutuelle et GFP, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL. Vous disposez également du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (pour plus d'information : www.bloctel.gouv.fr).

Avoir été informé(e) du prix et des garanties préalablement à son adhésion au contrat.

Pour tout savoir sur le traitement de vos données, personnelles, reportez-vous à la NI valant conditions générales

- · Avoir été informé(e) du prix et des garanties préalablement à son adhésion au contrat.
- Avoir été informé(e) de son droit à renoncer à son adhésion comme suit
- En cas d'adhésion à distance ou dans le cadre d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou son lieu de travail, même à sa demande, et d'adhésion à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, il dispose de la faculté d'y renoncer pendant le délai de quatorze jours calendriers révolus dans les conditions prévues aux articles L.221-18 et L.221-18-1 du Code de la mutualité.
- Ce délai commence à courir :
  - En matière de vente à distance :
  - a) Soit à compter du jour ou l'adhésion a pris effet ;
  - b)Soit à compter du jour où vous recevez les conditions d'adhésion et les informations conformément à l'article L.222-6 du Code de la consommation, si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au a)
  - •En matière de démarchage : À compter du jour de la signature de la demande d'adhésion II vous suffit, pour ce faire, d'envoyer à Sg Santé une lettre recommandée ou une lettre électronique avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Centre de Gestion Cetim / As Solutions 19 rue Hélène Boucher CS 58456 28008 CHARTRES Cedex, libellée comme suit : « je soussigné(e), nom et prénom, déclare renoncer à mon contrat (préciser la référence de la garantie) »
- Avoir été informé(e) que le contrat, en cas de fourniture à distance, ne peut recevoir, sans son accord, un commencement d'exécution avant l'arrivée du terme du délai de renonciation de quatorze (14) jours. A cet égard, il reconnait que pour le cas où la date d'effet des garanties mentionnée en tête du certificat d'adhésion est antérieure à la date d'expiration dudit délai de renonciation, l'avoir expressément demandé.

Pièces justificatives à nous renvoyer (Ne pas tenir compte si déjà adressé ou si souscription en ligne avec signature électronique) :

- La demande d'adhésion dûment complétée, datée et signée
- Attestation Sécurité Sociale pour
- Votre RIB ou RIP mentionné sur votre mandat SEPA

#### L'adhérent

Par la signature du présent document, quelle qu'en soit la forme, je reconnais avoir personnellement répondu aux questions qui m'ont été posées, je certifie exactes et sincères toutes mes réponses lesquelles, même retranscrites par un tiers, sont exactement reproduites dans le présent document et je reconnais être informé que l'acceptation du risque par l'Assureur a été effectuée sur la base de ces réponses.

Date 12-07-2023 signature

### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

#### REFERENCE UNIQUE DU MANDAT Référence **COORDONNEES DU DEBITEUR** yasmine brahem Nom | Prénom Adresse 75001, PARIS 01, 75001 Code postal 75001 Ville PARIS 01 Pays **FRANCE COMPTE A DEBITER** BNPAFRPPREN BIC IBAN FR7630001007941234567890185 TYPE DE PAIEMENT X Paiement ponctuel Paiement récurrent / répétitif **CREANCIER** Dénomination sociale **NoveoCare** ICS FR82ZZZ387504 Adresse 19 rue Hélène Boucher Code postal 28008 Ville Chartres

#### **SIGNATURE**

Pays

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AS Solutions et ses délégués et subdélégués à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AS Solutions. Sans préjudice de la créance dont dispose votre créancier à votre endroit, vous bénéficiez de la part de votre banque du droit d'être remboursé selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à : PARIS 01 Signature :

**France** 

Le: 12-07-2023

Les informations demandées sont nécessaires aux fins de permettre d'effectuer des opérations bancaires. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de AS Solutions et ses délégués et subdélégués. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de AS Solutions.